

Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2004-2005 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 3 juin 2004)

Attendu qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2005,

le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Crédits supplémentaires

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Montant maximal

(2) Le montant total de toutes les dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut excéder 742 812 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi de dépenser les montants indiqués pour les postes qui figurent à l'annexe expire le 31 mars 2005.

Inscription aux comptes publics

5. Il doit être rendu compte des montants dépensés sous le régime de la présente loi, dans les comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2005

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

<u>POSTE</u> <u>N°.</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	12 529 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	9 397 000 \$
3.	Finances	52 513 000 \$
4.	Ressources humaines	18 025 000 \$
5.	Justice	48 993 000 \$
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	13 889 000 \$
7.	Éducation	165 662 000 \$
8.	Santé et Services sociaux	182 244 000 \$
9.	Environnement	14 211 000 \$
10.	Services communautaires et gouvernementaux	108 789 000 \$
11.	Développement économique et Transports	37 389 000 \$
12.	Société d'habitation du Nunavut	79 171 000 \$
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN : TOTAL		<u>742 812 000 \$</u>
CRÉDITS : TOTAL		<u>742 812 000 \$</u>